

HONORAIRES AET IMMOBILIER AU 1ER NOVEMBRE 2020



VENTE

PRIX DE VENTE TTC

MONTANT MAXIMUM TTC

CHARGE VENDEUR

MOINS DE 360.000 €

FORFAIT

4000€ + 4% du prix de vente

PLUS DE 360.000 €

5% du prix de vente

PARKING/GARAGE INFÉRIEUR À 10 000€

2500 €

FONDS DE COMMERCE

8% du prix de vente

OU

CHARGE ACQUÉREUR

5% du prix de vente

LOCATION VIDE OU MEUBLÉE

De la recherche de locataire à l'entrée dans le logement, avec rédaction de bail et état des lieux

HABITATION

Honoraires partagés par moitié entre le « Bailleur » et le « Locataire » (hors publicité)

LOCATAIRE

8€ TTC / M² (prestation de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail

3€ TTC / M² (état des lieux)

BAILLEUR

8€ TTC / M² (prestation de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail

3€ TTC / M² (état des lieux)

30€ forfaitaire relatif à la publicité

LOCAL PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

HONORAIRES À LA CHARGE DU "PRENEUR"

10% TTC du loyer annuel hors charges

HONORAIRES À LA CHARGE DU "BAILLEUR"

10% TTC du loyer annuel hors charges

ESTIMATION

AVIS DE VALEUR

150 € TTC

DOSSIER D'ÉTUDE DE MARCHÉ

300 € TTC